

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ville.montreal.qc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2013-23

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2013-23 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 8 janvier 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 9 janvier 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx